Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 25 (1998)

Heft: 5

Artikel: Les élections fédérales du 24 octobre 1999 : l'orientation de la politique

fédérale pour enjeu

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'orientation de la politique fédéra

A travers ses choix dans les listes des candidats aux élections législatives fédérales, l'électeur va influencer le courant de la politique des années à venir. Alors, qu'on se le dise: les absents ont toujours tort.

a politique suisse: grise, ennuyeuse, sans surprise. Dès lors, il y a fort à parier que les prochaines élections fédérales d'octobre 1999 n'apporteront aucun changement notable dans le paysage politique de ce pays.

Pierre-André Tschanz

Les quatre partis gouvernementaux (socialiste, radical, démocrate-chrétien et démocrate du centre) continueront de monopoliser plus de 4/5 des sièges du parlement, les femmes glaneront quelques sièges supplémentaires, la moyenne d'âge des parlementaires s'abaissera légèrement et la Suisse entamera le nouveau millénaire comme elle a terminé l'ancien. Le système politique suisse n'est pas un système d'alternance, mais de concordance. D'où sa réputation de monotonie.

Mais il n'empêche qu'en terme national, les enjeux des élections législatives sont aussi importants que n'importe où à l'étranger. Il y va de l'orientation de la politique fédérale, et bien au-delà des quatre années de la nouvelle législature. Mieux vaut donc réprimer le bâillement que nous inspire, au premier abord, la politique fédérale et entrer dans le vif du sujet. Car nous sommes, nous Suisses, acteurs directs de la politique, que nous pouvons influencer tout au long de la législature.

Une progression des femmes?

S'il est vrai qu'au soir du 24 octobre 1999 le camp gouvernemental verra sa majorité absolue au parlement confirmée comme toujours, la répartition des forces entre ces quatre partis (et les courants politiques de chacun d'eux) sera sans doute le premier pôle d'intérêt. Les socialistes parviendront-ils à tenir le résultat de 1995, qui leur a permis, en s'adjugeant 13 sièges supplémentaires, de devenir le parti le plus fort? et l'aile ultraconservatrice de l'Union démocratique du centre gagnera-t-elle davantage de poids encore qu'il y a trois ans?

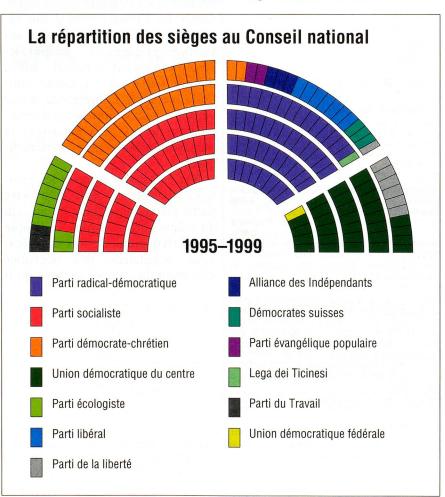
hors du camp gouvernemental, les Verts regagneront-ils le terrain perdu? et y aura-t-il place encore (et laquelle?) pour le parti de la liberté (ancien parti des automobilistes), l'Alliance des Indépendants ou le parti du travail?

Quelle sera la place des femmes dans le nouveau parlement? elles n'ont cessé de progresser depuis qu'elles sont éligibles (1971), mais n'ont conquis que 21,5 % des sièges au Conseil national il y a quatre ans. Les organisations féminines commencent de s'impatienter et sont tentées par la «solution des quotas» (moitié de femmes) préconisée par une initiative populaire en cours de traitement parlementaire. D'ailleurs les femmes, dans les différents partis, revendiquent: elles veulent des quotas de femmes sur les listes et un traitement privilégié tout au long de la campagne. La place des femmes en politique et dans la société suisses, ce sera aussi un des enjeux et un des thèmes de ces élections fédérales 1999.

La question féminine restera toutefois sous-jacente. Les moins avancés en matière d'émancipation, à droite, devront faire quelques concessions à leur gent féminine. Car qui veut gagner les élections a besoin des suffrages féminins aussi. Mais c'est sur les grands thèmes classiques que se mesureront partis et candidats: la politique européenne, la question sociale, la politique économique, l'assainissement des finances fédérales, la sûreté intérieure, la politique des transports, l'image et le passé récent de la Suisse...

Imbrication croissante

Des choix de grande portée attendent les Suisses dans tous ces domaines. C'est le déclenchement d'une éventuelle procédure d'adhésion à l'Union européenne et d'une nouvelle tentative d'adhésion à l'ONU en politique étrangère. Dans le domaine social, il s'agit de trouver des solutions aux problèmes causés par le vieillissement de la population (examen des âges de la retraite, nouvelles res-



e pour enjeu

sources financières ou redimensionnement de la sécurité sociale).

Il faudra tenir compte, ce faisant, du domaine économique, dans lequel on pourra mesurer les effets des efforts de revitalisation, d'adaptation des structures, de libéralisation. L'effort d'optimalisation du cadre économique devra se poursuivre, mais demandera des retouches et des corrections qui auront des incidences sur les politiques sociale, régionale, écologique, fiscale, de l'emploi. En fait, tous ces domaines sont étroitement imbriqués et les solutions simples n'existent plus.

Un des enseignements les plus intéressants et les plus inattendus des dernières élections fédérales de 1995 a été la progression des partis gouvernementaux, qui ont amélioré leur score de 4,3 % par rapport à 1991, alors qu'ils étaient en recul constant depuis 1979. Il n'y a là, certes, rien de spectaculaire au premier abord. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que, dans le camp gouvernemental, le centre a perdu du terrain au profit des marges de gauche comme de droite. Socialistes et UDC blochériens ont gagné ces élections. Ils se sont mieux vendus que les autres.

Si ce phénomène apparemment anodin devait se renforcer, il pourrait entraver le fonctionnement de notre système politique de concordance et appeler une réforme de nos institutions politiques.

Taux d'immatriculation: prévisions dépassées

Les Suisses de l'étranger ont le droit de participer aux élections et votations fédérales depuis 1975 et ils peuvent le faire par correspondance depuis 1992. Il s'en est suivi un fort accroissement du nombre de personnes à l'étranger inscrites dans les registres électoraux d'une commune suisse. Ce chiffre est passé de 14 000 à 66 000. A titre indicatif, neuf cantons, de même que la cinquième ville de Suisse, Lausanne, comptent moins d'électeurs que le total des Suisses de l'étranger inscrits, qui représente environ 15 pour cent des ayants droit potentiels expatriés. Ce chiffre dépasse les prévisions du Conseil fédéral, qui escomptait, avant l'introduction du droit de vote et d'éligibilité par correspondance, un taux d'inscription de 10 pour cent dans les registres électoraux.

Elire et être élu

Les Suisses de l'étranger peuvent non seulement participer aux votations fédérales, mais sont également éligibles. La voie la plus simple est qu'un parti porte leur nom sur une de ses listes. Mais il est également possible de présenter sa propre liste. Le nombre de sièges attribués au canton pour le Conseil national détermine le nombre maximum de noms qui peuvent être inscrits sur une liste. Chaque liste doit recevoir l'appui d'un certain nombre d'électeurs ayant leur domicile dans le canton (le nombre de signatures varie de 100 à 400 selon le canton). De plus, chaque canton détermine la date-limite pour le dépôt des candidatures.

Actuellement, il est question d'instaurer des quotas qui garantiraient aux deux sexes un nombre minimum de places sur chaque liste. Lors de la rédaction de ces lignes, on ne savait pas encore si une décision allait être prise à ce sujet pour les élections de 1999.

Les droits politiques des Suisses de l'étranger

Même comportement électoral

Les Suisses de l'étranger ont le droit de participer aux votations et aux élections fédérales. 66 000 d'entre eux se sont inscrits sur les registres.

n deuxième siège pour les écologistes ici, quelques suffrages supplémentaires pour les démocrateschrétiens là, ou encore un mandat pour «Renaissance Suisse-Europe», tels auraient été les résultats des élections dans les cantons de Lucerne, Genève et Vaud en 1995 si l'on n'avait tenu compte que des suffrages exprimés par les Suisses de l'étranger. Dans l'ensemble, les différences par rapport aux résultats officiels sont faibles. Même si l'analyse ne porte que sur trois des vingt-six cantons, il est permis d'en déduire que les Suisses de l'étranger votent, à peu de choses près, comme «nous tous».

Les électeurs vivant à l'étranger ont pu, pour la première fois il y a trois ans, prendre part par correspondance aux élections fédérales; aux élections au Conseil national, pour être tout à fait précis, car le droit de vote et d'élection par correspondance n'est valable qu'au plan fédéral normalement. Seules les personnes inscrites sur les registres des cantons de Bâle-Campagne, Berne, Genève, Jura, Soleure et Tessin (seulement pour les ressortissants d'origine tessinoise) peuvent prendre part aux élections au Conseil des Etats également, du fait que la législation de ces cantons autorise le droit de vote et d'élection des Suisses de l'étranger en matière cantonale également.

La Cinquième Suisse dispose aujourd'hui d'un potentiel électoral important (voir encadré), en particulier lorsque les Suisses de l'étranger sont directement concernés par un objet en votation. Mais l'exercice des droits politiques nécessite davantage d'efforts pour eux que pour nous. Ils doivent d'abord, en effet, s'inscrire en vue d'exercer leurs droits politiques et renouveler leur inscription tous les quatre ans. Puis vient la difficulté de s'informer, en particulier lorsqu'on habite un pays éloigné ou une région où la poste fonctionne mal. Enfin, les droits politiques peuvent être réduits à néant par les courts délais d'expédition.

Ces problèmes surviennent en particulier lors des élections. D'une part, les délais sont encore plus courts que d'habitude et, d'autre part, l'exercice notablement plus difficile du fait qu'il faut non seulement se faire une idée de dizaines, voire de centaines de candidates et candidats, mais aussi s'y retrouver dans une panoplie de partis et formations qui diffère dans chaque canton.

C'est ce qui explique que la participation des Suisses de l'étranger aux élections de 1995 a été à peu près identique à celle des Suisses de l'intérieur, alors que, dans les votations fédérales, elle est généralement supérieure à la moyenne. Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces indications, car elles reposent sur des relevés dans un nombre très limité de communes ou des cantons ayant un registre central pour les Suisses de l'étranger. Généralement, il n'est guère possible d'avoir d'indications sur le comportement des Suisses de l'étranger, car leurs suffrages rejoignent la masse de tous les autres suffrages.

René Lenzin